EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **20 décembre 2007**

AUJOURD'HUI **vingt décembre deux mille sept**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 13 décembre 2007, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Serge GODARD, Alain MARTINET, Louis VIRGOULAY, Dominique ADENOT, Yves LEYCURAS, Pascal GENET, Christine DULAC-ROUGERIE, Françoise NOUHEN, Bernard DANTAL, Djamel IBRAHIM-OUALI, Monique BONNET, Alain BARDOT, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Odile SAUGUES, Patricia AUCOUTURIER, Danielle AUROI, Nicole BARBIN, Valérie BERNARD, Claudine BODET, Philippe BOHELAY, Gérard BOHNER, Françoise BONVALLOT, Jean-Pierre BRENAS, Michel CANQUE, Yves CARROY, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Georges FAURE, Roger GIRARD, Danièle GUILLAUME, Mireille LACOMBE, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Serge LESBRE, Jean MAISONNET, Danielle MARTIN, René MAYOT, Christine PERRET, Alexandre POURCHON, Martine REMBERT, Yves REVERSEAU, Paula RIBEIRO, Eric SEVRE, Jean-Philippe VALENTIN**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Jean-Yves FAFOURNOUX, Claudine LAFAYE, Chantal MERCIER-COURTY, Franck ROLLE**
Excusé(e)s :	**Nicole DUMAS, Michel FANGET, Patricia GUILHOT**
Absent(e)s :	**Fatiha AMARA, Paule OUDOT, Gilles-Jean PORTEJOIE**
Secrétaire :	**Paula RIBEIRO**

Mmes AUCOUTURIER, CHENNOUF-TERRASSE et REMBERT sont entrées en séance à la question n° 2.

CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE AVEC LE SMTC POUR L'OPERATION DE MEDIATION URBAINE DE PROXIMITE

Les travaux préparatoires au contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) ont fait apparaître des besoins spécifiques des citoyens dans les quartiers tels que le sentiment d'insécurité la nuit, une difficulté à faire exister un dialogue entre habitants en cas de conflits de voisinage, le souci de pérenniser une présence de qualité sur certaines lignes de bus et dans le tramway en soirée et la nuit. De ce constat est né la nécessité de développer une activité de médiation à plusieurs niveaux.

Aussi, ce phénomène ne pouvant être appréhendé que globalement entre la Ville et les transports publics, il a été décidé d'externaliser cette prestation en commun afin de contracter avec un seul titulaire son exécution.

Une convention de groupement de commande entre la Ville et le SMTC doit donc être mise en place en vertu de l'article 8 du Code des marchés publics.

Le coordonnateur du groupement sera la Ville de Clermont-Ferrand, à ce titre, elle prendra en charge le lancement de la consultation, la signature et la notification du marché. Chaque membre du groupement exécutera la partie du marché correspondant à ses besoins.

L'estimation globale du marché s'élève à 900 000 € TTC par an, dont 600 000 € TTC correspondent aux besoins du SMTC et 300 000 € TTC à ceux de la Ville.

Il convient donc de lancer une procédure d'appel d'offres ouvert européen dont la publicité sera lancée au début de l'année 2008 pour une attribution du marché à la mi-mars. Le marché sera conclu pour un an reconductible expressément trois fois.

Le Conseil Syndical du SMTC a approuvé ces dispositions lors de sa réunion du 14 décembre dernier.

Il vous est demandé, en accord avec votre Commission, d'approuver ces dispositions et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de groupement de commande dont le projet est joint en annexe.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le

Pour Le Maire, et par délégation,
L'Adjoint en charge des Marchés Publics

Alain BARDOT